

## The new information paradigm and elections FR (French)

[00:00:18] Bienvenue dans ce MOOC (Massive Open Online Course) sur l'information et les élections à l'ère du numérique. Ce cours est organisé par le Centre Knight pour le journalisme dans les Amériques avec le soutien de l'UNESCO et du PNUD. Je suis très heureuse que vous soyez ici aujourd'hui. Je m'appelle Albertina Piterbarg, je suis experte électorale à l'UNESCO et la formatrice principale de ce cours. Aujourd'hui, nous allons commencer le module 1. Dans ce premier module, nous aborderons la question des élections et du nouveau paradigme de l'information. Nous analyserons également comment la nouvelle ère du numérique, y compris internet, les médias sociaux, l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique (learning machine) et les mégadonnées (big data), affectent les processus électoraux. Nous analyserons l'approche du cycle électoral et nous expliquerons comment et pourquoi les droits de l'homme, la liberté d'expression et la liberté de la presse sont essentiels pour les démocraties et quelles sont les principales normes internationales qui s'appliquent à ces droits. Nous examinerons enfin l'importance cruciale de l'approche des droits de l'homme en matière d'intelligence artificielle. Arrêtons-nous à la question de l'intelligence artificielle et du nouveau paradigme de l'information. La démocratie exige des élections libres, périodiques, transparentes et inclusives. La liberté d'expression, la liberté de la presse et le droit à participer à la vie politique sont également essentiels pour les sociétés régies par le respect des droits de l'homme. Dans l'environnement numérique actuel, nous avons des possibilités illimitées de communication entre les citoyen.nes, les femmes et hommes politiques et les partis politiques, les institutions démocratiques et les organes de gestion des élections. Cependant, avec des millions d'êtres humains connectés et de nombreux intérêts et agendas différents en jeu, il existe également de fortes chances que des contenus haineux, de désinformation et de mésinformation circulent largement, mettant en danger les processus et les institutions démocratiques. Il y a environ 4,2 milliards d'électeur.rices éligibles et, plus de 50 % de la population mondiale est connectée. Cela signifie qu'il est fort probable que ces milliards d'électeur.rices soient connecté.es. Les réseaux sociaux sont partout dans notre vie quotidienne et l'impact de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage automatique et des mégadonnées peut, intentionnellement ou involontairement, affecter négativement et saper les processus électoraux dans le monde entier. Les électeur.rices peuvent être manipulé.es par un contenu émotionnel fort, trompeur, et induit.es en erreur par des dirigeant.es politiques et des institutions. Mais avant de poursuivre, qu'est-ce que l'intelligence artificielle exactement ? Il n'existe pas de définition universellement acceptée de l'intelligence artificielle. La Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies de l'UNESCO, connue sous le nom de COMEST, la décrit comme des machines capables d'imiter certaines fonctionnalités de l'intelligence humaine, y compris des caractéristiques telles que la perception, l'apprentissage, le raisonnement, la résolution de problèmes, l'interaction linguistique et même la création. Dans les recherches actuelles sur l'intelligence artificielle, la rationalité est prise en compte pour déterminer si une machine est intelligente. La rationalité fait référence à la capacité d'une machine à percevoir, à recueillir et à interpréter des données. Les machines peuvent avoir la capacité d'appliquer des raisonnements et de décider de la meilleure façon d'agir sans intervention humaine. L'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique ont la capacité, grâce aux algorithmes, d'effectuer des tâches qui, auparavant, ne pouvaient être effectuées que par des êtres humains. Mais que sont les algorithmes ? Les algorithmes sont simplement un ensemble de règles qui spécifient comment résoudre un problème particulier. L'intelligence artificielle est capable de rassembler un grand nombre de données grâce aux algorithmes, des algorithmes très complexes, bien entendu. C'est ce que nous appelons les mégadonnées (Big Data), de nouveaux ensembles de données massives

collectées grâce à l'intelligence artificielle. Il y a tellement d'informations de taille importante que les logiciels traditionnels ne peuvent pas les gérer. Avec les appareils connectés, les smartphones, les voitures autonomes, avec la quantité et la complexité des données qui nous entourent, la problématique des mégadonnées se développe de façon exponentielle et ont un impact sur les élections également. L'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique peuvent également bénéficier aux institutions démocratiques en s'engageant auprès des électeur.ices et en les aidant à être mieux informé.es.

L'intelligence artificielle a le potentiel de renforcer le journalisme indépendant, les campagnes politiques et les processus électoraux en général. Les algorithmes peuvent avoir un impact positif lorsqu'ils sont utilisés pour réduire ou supprimer des contenus haineux. Analyser le comportement des électeur.ices en ligne et cibler des campagnes d'éducation des électeur.ices pourrait augmenter leur impact en touchant les publics cibles, de même, pour la prévention des conflits ou pour la défense des droits des femmes à participer à la vie politique, tout pourrait être améliorés avec l'intelligence artificielle et avec des algorithmes qui jouent en notre faveur. Mais l'intelligence artificielle, les mégadonnées et l'apprentissage automatique peuvent également être utilisés au détriment des électeur.ices et des institutions démocratiques en général. L'un des principaux problèmes avec l'intelligence artificielle et les élections est que les algorithmes ont le potentiel de reproduire et de renforcer des biais existants qui exacerbent la discrimination, les préjugés et les stéréotypes. L'intelligence artificielle peut accroître les tensions entre la liberté d'expression, le rôle du journalisme, les médias sociaux et les processus électoraux. Les plateformes peuvent choisir d'augmenter le trafic pour privilégier certains algorithmes par rapport à d'autres. Par exemple et malheureusement, les algorithmes qui donnent la priorité aux échanges les plus controversés sont généralement ceux qui suscitent le plus d'engagement, c'est à dire qui génèrent le plus de trafic, et de ce fait, qui rendent les plateformes plus attrayantes pour les entreprises. L'utilisation d'algorithmes par des entreprises privées est pour la plupart inaccessible aux gouvernements démocratiques et n'est pas réglementée ou seulement partiellement. Dans la mesure où les algorithmes sont entre les mains de parties privées avec lesquelles nous concluons des accords afin de protéger la démocratie et les mécanismes électoraux, le dialogue avec ces entreprises et des tiers est essentiel au développement des élections et des institutions démocratiques. La compréhension de cette dynamique est fondamentale pour les organes de gestion des élections, pour les expert.es et pour toutes les personnes impliquées, y compris les gouvernements, car il est important de préserver l'intégrité des processus électoraux ainsi que le rôle de l'information et des médias tout au long des cycles électoraux. Il y a donc trois questions qui doivent être abordées pour préserver l'intégrité des élections démocratiques. Premièrement, comme nous l'avons dit, il s'agit de la désinformation et de la mésinformation en ligne. L'autre est la dimension numérique de la sécurité de tou.tes les acteur.ices concerné.es. Et la troisième est que les pratiques perturbatrices dans les campagnes électorales et les communications peuvent devenir une véritable menace pour les institutions électorales. Toutes ces questions sont interconnectées d'une manière ou d'une autre et nous les aborderons en profondeur au cours des prochains modules. Comme vous pouvez le constater dans ce graphique, le journalisme est sous le feu des critiques, l'information est attaquée et l'intégrité électorale est menacée. Tous ces éléments sont interconnectés et nous ne pouvons pas dire que nous allons traiter un aspect du problème uniquement. Nous devons nous intéresser à toutes les dimensions et trouver les bonnes solutions et des réponses réalistes pour renforcer le processus démocratique dans ce contexte. Pour mieux comprendre comment intégrer les solutions, il est important que nous abordions le phasage des élections en général. Les élections sont des processus extrêmement complexes impliquant des milliers, voire des millions d'électeur.ices. Il existe différents systèmes électoraux, mais la périodicité des élections démocratiques suit toujours le même chemin à chaque nouveau

processus électoral. Ce processus ressemble, disons, aux saisons de l'année, une phase suivant l'autre. Les phases électorales et les parties prenantes n'agissent pas indépendamment, elles sont toutes interdépendantes et par conséquent, la détérioration d'une phase aura un impact sur l'autre. Le cycle électoral est essentiellement organisé en trois phases qui se succèdent: une période pré-électorale qui comprend la planification, la budgétisation, la préparation de la logistique de l'information et le processus d'inscription des électeurs, entre autres. Cette phase est suivie de la période électorale, qui comprend la nomination des candidat.es, la campagne politique, l'éducation des électeur.rices, le jour du scrutin, le dépouillementle calcul et l'annonce des résultats. La période post-électorale, parfois appelée période électorale complète, comprend les audits et évaluations, les révisions du cadre juridique électoral, y compris les règlements de processus, le renforcement institutionnel et le renforcement des capacités. Il existe des questions transversales très critiques qui traversent les trois phases du cycle électoral telles que la participation des femmes à toutes les étapes du cycle ainsi que l'inclusion des femmes ou des groupes vulnérables, ou encore la sécurité de tous les acteur.rices impliqué.es. L'approche cyclique est un instrument clé pour faciliter la compréhension de l'interdépendance des différentes activités électorales et qui aide les organes électoraux et les responsables électoraux.ales et les expert.es électoraux.ales à réfléchir et à planifier à l'avance plutôt que de réagir une fois face à l'événement. Nous aborderons le thème des droits de l'homme et des droits de l'homme lors des élections à l'ère numérique après une courte pause. On se revoit dans cinq minutes. Bon retour. Nous avons donc parlé de la manière dont le nouveau paradigme de l'information affecte les élections mais bien sûr, cela n'affecte pas seulement le processus électoral et les institutions démocratiques, ce nouveau paradigme a un impact profond sur tous les aspects de notre vie et parfois aussi sur nos droits. La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît que chacun a le droit de prendre part au gouvernement de son pays directement ou par l'intermédiaire de représentant.es librement choisi.es. Les cadres normatifs internationaux mettent également en avant le principe de l'absence de discrimination et de l'égalité des droits pour tou.tes, quels que soient le sexe, le genre, la religion, l'origine de la nationalité, etc. Les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme protègent des droits interdépendants essentiels à des processus électoraux transparents et démocratiques. Par exemple, le droit de participer aux élections implique d'autres droits, tels que le droit à la liberté d'opinion et d'expression, la liberté d'association, le droit de réunion pacifique et le droit au respect de la vie privée. Et surtout, selon les normes internationales, tous les droits dont jouissent les individus qui s'appliquent hors ligne s'appliquent également en ligne. Ces droits et principes sont protégés par la Charte de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les droits les plus pertinents relatifs aux processus électoraux sont consacrés par l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. L'obligation des États au respect et à la protection de la liberté d'expression est un élément essentiel pour garantir des élections libres et régulières. L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme déclare que chacun.e à droit à la liberté d'opinion et d'expression, et ce droit inclut la liberté d'avoir des opinions sans ingérence, de rechercher et de recevoir des informations et des idées importantes par le biais de tous les médias et indépendamment des frontières. Le droit d'accès à l'information est également très important pour le rôle des médias dans les démocraties, car le public a besoin d'être informé pour prendre des décisions. L'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que nul ne peut faire l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à sa propre réputation. Chacun.e à le droit à être protégé.e par la loi contre de telles ingérences et attaques. Mais comme nous l'avons déjà mentionné, le nouveau paradigme de l'information pourrait remettre en question le droit à la vie privée en

transformant nos informations personnelles en marchandises. Examinons donc de plus près ces défis. Le harcèlement, les campagnes de manipulation ou encore d'intimidation ont pollué en partie internet et constituent de réelles menaces hors ligne. Toutes les formes de discours haineux, comme les menaces, les insultes, l'intimidation, le harcèlement en ligne, peuvent conduire à de la violence ciblée dans le monde réel, au harcèlement, à la violence et au meurtre, voire à des allégations de génocide et de "nettoyage ethnique". D'autre part, la réaction excessive de régulateurs, sous prétexte de lutter contre la haine et l'extrémisme, est également en train de devenir une question critique en matière de droits humains. De nombreux pays limitent l'accès des individus à des contenus en ligne, réduisant l'accès à l'information, à la liberté d'expression et aux activités politiques. Les coupures d'internet semblent être devenues un outil pour étouffer un débat légitime, la dissidence et les protestations. De nombreux cadres et directives existent, mais ils sont mis en œuvre de manière inégale et aucun d'entre eux n'est vraiment mondial. L'intelligence artificielle est cependant mondiale, c'est pourquoi nous avons besoin d'un instrument mondial pour la réglementer. En novembre 2021, les recommandations sur l'éthique de l'intelligence artificielle ont été adoptées par la conférence générale de l'UNESCO lors sa 41ème session par tous les États membres. Il s'agit du premier instrument normatif mondial sur l'éthique de l'intelligence artificielle issu d'une vaste consultation multipartite visant à convenir d'une politique et d'un ensemble d'actions concrètes autour de recommandations. Il y est affirmé que nous avons besoin d'une intelligence artificielle centrée sur l'humain, visant à servir l'intérêt des individus, et non l'inverse. Les cinq objectifs issus des recommandations sont les suivants: premièrement, fournir un cadre universel pour les valeurs, les principes et les actions afin de guider les États dans la formulation des législations, politiques et autres instruments concernant l'intelligence artificielle, en accord avec le droit international, bien entendu. Le deuxième objectif consiste à guider l'action des individus, des groupes, des communautés, des institutions et des entreprises du secteur privé afin de garantir l'intégration de l'éthique à toutes les étapes du cycle de vie d'un système d'intelligence artificielle. Le troisième objectif vise à protéger, à promouvoir et à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la dignité humaine et l'égalité, y compris l'égalité des sexes, à sauvegarder les intérêts des générations présentes et futures, à préserver l'environnement, la biodiversité et les écosystèmes, et à respecter la diversité culturelle à toutes les étapes du cycle de vie des systèmes d'intelligence artificielle. Le quatrième objectif consiste à favoriser le dialogue multipartite, multidisciplinaire et pluraliste et la formation de consensus sur les questions éthiques. Et le dernier objectif vise à promouvoir un accès équitable au développement et aux connaissances dans le domaine de l'intelligence artificielle. Ainsi, nous avons besoin d'une intelligence artificielle engagée à respecter et à promouvoir les droits universels, des institutions et des processus électoraux démocratiques. L'intelligence artificielle est déjà présente dans nos vies, détectant nos choix, souvent d'une manière qui peut être néfaste. Il existe certains aspects législatifs relatifs aux industries qui doivent être comblés rapidement. La première étape consiste à se mettre d'accord sur les valeurs qui doivent être consacrées et sur les règles qui doivent être appliquées. Récapitulons brièvement ce que nous avons vu ensemble aujourd'hui dans ce premier module. Nous avons vu comment la nouvelle ère du numérique affecte les processus électoraux, ce que sont l'intelligence artificielle, les algorithmes et les mégadonnées (Big data). Nous avons abordé l'approche du cycle électoral et nous avons vu différents outils et méthodes visant à résoudre les problèmes affectant les élections, en particulier les défis posés par cette nouvelle ère numérique. Nous avons vu comment et pourquoi les droits de l'homme, la liberté d'expression et la liberté sont essentiels pour les démocraties et quelles sont les principales normes internationales connexes. Enfin, nous avons exploré les recommandations relatives à l'éthique sur l'intelligence artificielle adoptées par la conférence générale de l'UNESCO en

2021. La semaine prochaine dans le module 2, nous expliquerons pourquoi nous ne devrions pas utiliser le terme « fake news ». Nous traiterons de la mésinformation et de la malinformation et des différents éléments clés de cette dynamique. Nous examinerons les facteurs humains qui sous-tendent les contenus trompeurs, les discours de haine et leur impact sur les processus électoraux. Nous verrons également l'importance de prévenir la violence liée aux élections, la violence sexiste et la violence contre les journalistes. Merci beaucoup. A la semaine prochaine. Au revoir.